



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Blaye

**Mairie**  
de  
**CUBZAC LES PONTS**  
33240 CUBZAC LES PONTS  
Téléphone : 05 57 43 02 11  
Télécopte : 05 57 43 92 47  
Email : mairie@cubzaclesponts.fr  
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 18  
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 10  
Nombre de membres présents : 18  
Nombre de membres représentés : 18

Nombre de suffrages exprimés : 18  
Pour :  
Contre :  
Abstentions :

Date Convocation : 08/04/2021  
Date d'affichage de la convocation : 08/04/2021  
Délibéré par le Conseil Municipal  
À Cubzac les Ponts, le 13/04/2021

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le **15 AVR. 2021** SLO

ID : 033-213301435-20210413-2021\_27-DE

**Délibération n° 2021 – 27**

**CA20-BP21**

**Mardi 13 avril 2021**

L'an deux mille vingt et un, le treize du mois d'avril à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu extraordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le huit avril deux mille vingt et un

**Présent(s) :** Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Hélène BURESI - Corinne JEANDONNET - Michel BARSE – Elodie KOPF – Benoît DULAU – Elvira MOMMERT - Jean-Roger THUILLIAS – Johann PETIT – Nathalie TRIGANT – Mathieu OLIVEIRA - Isabelle BERNADET – Vincent TRISTRAM

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration :**

**Absent(s) excusé(s) :**

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Pierre PRAT

### **DELIBERATION PORTANT SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGETS ANNEXES 2021 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET DE LA HALTE NAUTIQUE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2224-2,

**Vu** les crédits ouverts au Budget Primitif – Budget principal de l'exercice 2021,

**Vu** les Commissions Finances du 22 février et du 09 mars 2021,

**Monsieur le Maire** rappelle que :

1. Considérant que la commune a confié au CCAS l'organisation et la prise en charge financière des repas de fin d'année, en sus des actions sociales menées sur le territoire de la commune ;  
Attendu que pour équilibrer le budget CCAS 2021, il est nécessaire de voter une subvention d'équilibre.
2. Considérant que les besoins de financement des intérêts des emprunts et des dotations aux amortissements, du Budget annexe de la Halte Nautique 2021, ne peuvent être couverts par la cotisation d'apportement et qu'une augmentation rationnelle de cette dernière ne couvrirait pas ces besoins.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le 15 AVR. 2021

ID : 033-213301435-20210413-2021\_27-DE

Attendu que pour équilibrer le budget de la Halte Nautique et du CCAS 2021, il est nécessaire de voter une subvention d'équilibre.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VOTE** une subvention d'un montant de 4 901,53€ au Budget CCAS 2021,
- **DIT** que cette somme sera inscrite au compte 657362 du budget primitif 2021 de la commune et au compte 74741 du budget du CCAS 2021.
  
- **VOTE** une subvention d'un montant de 24 096,27€ au Budget Halte Nautique 2021,
- **DIT** que cette somme sera inscrite au compte 657364 du budget primitif 2021 de la commune et au compte 74 du budget de la Halte Nautique 2021.

*Le Maire,*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



Le Maire,

Alain TABONE